

Lorsqu'on veut donner au lait des animaux des propriétés médicamenteuses, on leur fait absorber à l'intérieur, ou par la peau, les principes actifs de ces médicaments. Ainsi, on fait sur la peau des chèvres des frictions avec l'onguent mercuriel, pour donner au lait des propriétés antisiphilitiques.

ARTICLE VIII

DE L'ALLAITEMENT ARTIFICIEL

Je ne dirai que très-peu de chose de l'allaitement artificiel, car, de l'aveu de tous, c'est le plus mauvais de tous les modes proposés pour nourrir un enfant. Dans les grandes villes, où il est difficile de se procurer un bon lait et où la mauvaise santé des vaches rend à peu près inutiles toutes les précautions prises à cet effet, la plupart des malheureux enfants qu'on soumet à ce régime succombent avant la fin de la première année. A la campagne, il faut le dire, l'allaitement artificiel est loin d'offrir des chances aussi défavorables. Là, en effet, il est possible d'être à peu près sûr de la santé de l'animal, de la nourriture qu'il prend et des bonnes qualités de son lait. D'ailleurs, les excellentes conditions atmosphériques au milieu desquelles se trouve l'enfant compensent, jusqu'à un certain point, ce qu'il y a d'imparfait dans son alimentation. Bien que le lait de femme soit toujours préférable à tout autre, l'allaitement artificiel, que je prescris sans restriction dans les grandes villes, est donc tolérable à la campagne, à la condition cependant qu'il sera dirigé avec intelligence.

Le lait de vache est celui qu'on emploie le plus généralement, mais son administration nécessite quelques précautions. Comme il est trop riche pour un enfant qui vient de naître, il faut en atténuer les qualités nutritives en le coupant avec de l'eau pure, une décoction d'orge, de mie de pain, de gruau, ou de riz légèrement sucrée. L'eau pure me paraît préférable dans la plupart des cas. La proportion du mélange doit nécessairement varier suivant l'âge et les forces digestives de l'enfant. Pendant la première semaine, le lait de vache ordinaire doit être coupé avec les trois quarts d'eau, pendant les premiers mois avec moitié; puis, à moins que les digestions ne soient difficiles, avec un quart seulement jusqu'au sixième mois, époque à laquelle on peut le donner pur.

Desormeaux conseille, chez les enfants faibles, de couper le lait de vache avec de l'eau de poulet ou un liquide chargé de substances animales. J'en ai vu, dit-il, dont l'estomac s'accommodait beaucoup mieux de légères décoctions de viandes que de lait, et une foule de faits pratiques m'ont démontré que les substances ingérées irritent bien moins par leur nature azotée que par leur résistance à la digestion. Ce régime qui, passé le sixième mois, me paraît convenable, ne doit être administré qu'avec beaucoup de réserve pendant les premiers mois.

Il est bon de sucrer légèrement les boissons des enfants. Bien que le sucre n'ait pas les propriétés échauffantes que lui prêtent les bonnes femmes, il faut

en user avec modération, car il ne se digère pas toujours facilement. J'ai vu, dit Desormeaux, des enfants faibles qui rendaient, sans leur avoir fait subir aucune élaboration, l'eau sucrée et les solutions amylicées et gommeuses qu'on leur donnait à boire.

Les boissons doivent être un peu plus que tièdes. Quand le lait sera employé sans mélange, on lui donnera au bain-marie la température qu'il a eue en sortant des mamelles; si au contraire il doit être coupé, le liquide qu'on y mêlera sera chauffé seul. Dans aucun cas le lait n'aura bouilli, car l'ébullition le prive d'une partie de son arôme, et de l'air qui en facilite la digestion.

Le mélange du lait avec une des substances indiquées plus haut fermente et s'altère avec la plus grande facilité, surtout en été, ou en hiver dans les appartements chauds. Il faut donc ne le préparer qu'au moment de le donner à l'enfant.

Nous avons dit qu'à la suite de l'allaitement mixte, l'enfant, dont l'intestin est depuis longtemps familiarisé avec une nourriture plus substantielle que le lait de la mère, pouvait prendre un peu plus tôt des bouillies et des aliments solides. Il en est de même après l'allaitement artificiel. Nous n'avons pas à revenir sur les précautions indiquées à l'article *Sevrage*.

On a beaucoup varié les instruments dont on se sert pour faire boire les enfants. La cuiller et la timbale, à l'aide desquelles on leur verse le lait dans la bouche, exposent à quelques inconvénients, et, à moins qu'ils ne soient dans l'impossibilité d'exercer aucun effort de succion, je leur préfère le biberon. Celui-ci se rapproche davantage des conditions de l'allaitement naturel. Il en est un qu'on peut facilement se procurer partout, et qui par cela même mérite d'être mentionné. Il consiste en une fiole de la contenance de 120 grammes, ou une de ces petites bouteilles aplaties dont les marchands de vin se servent pour porter leurs échantillons; on introduit dans le goulot une éponge taillée exprès et qui le dépasse de 2 à 3 centimètres, et l'on coiffe le tout d'un morceau de mousseline que l'on fixe au moyen d'un fil. Le fil doit en outre servir à serrer modérément l'éponge à sa sortie du goulot de la bouteille pour ralentir l'écoulement du liquide. On doit avoir soin de tenir constamment l'éponge, l'étoffe et le fil dans de l'eau fraîche et propre, et, avant de s'en servir, il faut y faire passer et en exprimer un peu de lait pour chasser l'eau froide, et la remplacer par un lait tiède.

Cependant ce biberon présente, malgré toutes les précautions, quelques petits inconvénients auxquels un assez grand nombre d'industriels ont cherché à remédier. Le biberon de M. Charrière me paraît devoir être recommandé d'une manière toute spéciale.

Je ne saurais trop, en finissant ce chapitre, recommander aux médecins un petit ouvrage du docteur Donné, qui, sous le titre modeste de *Conseils aux mères*, leur donnera une foule de renseignements utiles sur l'éducation des enfants.

CHAPITRE III

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR CERTAINS POINTS RELATIFS A L'HYGIÈNE
DES ENFANTS

1° *Des vêtements.* — Les vêtements de l'enfant nouveau-né doivent être assez larges pour ne pas gêner ses mouvements. Le maillot dont on se sert encore généralement, et qu'on serrait beaucoup trop autrefois, peut être conservé, mais à une condition, c'est qu'il laissera une certaine liberté aux membres de l'enfant. Dans les premières semaines, j'avoue même qu'il me semble avoir quelques avantages sur ce qu'on appelle l'habillement à l'anglaise, en ce qu'il garantit mieux les enfants du froid extérieur, surtout quand ils sont mouillés par les urines, et qu'il offre aussi plus de facilité aux personnes chargées de les prendre et de les porter. Je crois donc convenable d'emmailletter les enfants, mais seulement de laisser le maillot assez lâche pour que les membres inférieurs surtout puissent exercer certains mouvements.

Après la chute du cordon ombilical, on doit appliquer sur le nombril une compresse pliée en plusieurs doubles et large comme une pièce de cinq francs, et la maintenir avec une bande circulaire modérément serrée. C'est un moyen de prévenir le frottement et l'irritation consécutive de la cicatrice ombilicale, et peut-être aussi la formation d'une hernie.

Il faut, autant que possible, ne pas se servir d'épingles dans l'habillement de l'enfant; elles peuvent se détacher et le piquer, et des accidents graves, tels que les convulsions et la mort, peuvent en être les conséquences.

Il est important aussi d'écarter de la mâchoire inférieure le cordon ou le ruban du petit bonnet qui passe sous le menton. Le bonnet, en effet, peut se déranger et le cou se trouver fortement serré. Pour éviter cela, on assujettit le ruban avec une petite bandelette que l'on fixe au devant de la poitrine.

A deux ou trois mois, on doit supprimer le maillot et le remplacer par de longues robes. A partir de ce moment, le vêtement varie suivant la mode et le caprice des parents, et, pourvu que l'enfant soit à l'abri du froid et convenablement à l'aise, c'est tout ce qui importe au médecin.

2° *Des lotions, bains et soins de propreté.* — Une extrême propreté est indispensable à la santé des enfants, et l'on ne saurait trop veiller à ce que les nourrices ne les laissent pas croupir dans leur urine ou leurs matières fécales; elles doivent les changer aussitôt qu'ils se sont salis. Il faut alors les laver avec de l'eau tiède, et ne pas se contenter seulement de les essuyer comme font beaucoup de nourrices. A la promenade, il est difficile de faire autrement, mais il faut réparer cette omission aussitôt qu'ils sont rentrés. Dans quelques pays, ces lotions se font à l'eau froide; je crois que cela peut avoir des inconvénients dans la première année de la vie, et je n'en suis partisan qu'après dix-huit mois à deux ans.

J'ai l'habitude de faire baigner les enfants tous les deux jours; seulement, quand ils paraissent un peu plus fatigués et amollis le jour du bain, je n'en donne que deux par semaine, et me contente chaque matin d'une simple immersion ou de lotion à grande eau. La température du bain doit être de 25 à 30 degrés centigrades. Sa durée est d'autant plus courte, que l'enfant en paraît plus fatigué; mais, en général, elle ne doit pas dépasser cinq minutes dans le premier mois, et rarement dix minutes dans les mois suivants. Lorsque les enfants sont agités la nuit, dorment peu ou dorment mal, on se trouve bien de leur faire prendre un bain le soir avant de se coucher. Quand l'agitation et l'insomnie sont extrêmes, j'ai employé avec avantage un bain préparé avec une décoction de feuilles de laitue.

Quand l'enfant a pris un bain, il est important, surtout en hiver ou par un temps froid et humide, de ne le faire sortir que plusieurs heures après.

Quelques personnes craignent de laver la tête de l'enfant. Les lotions sont pourtant très-utiles pour enlever la crasse qui s'y forme, et prévenir la formation des croûtes à l'apparition desquelles quelques personnes applaudissent. Quand elles se sont formées, il ne faut pas les respecter, et après avoir frotté légèrement la tête avec un linge chaud, on les enlève avec une brosse douce. Si cela ne suffit pas, on peut le soir graisser la tête avec un corps gras, et le lendemain on les enlève avec facilité.

3° *Aération, promenades.* — L'enfant, après sa naissance, doit être placé dans une chambre vaste et bien aérée, et dont la température est, pendant les premiers huit jours surtout, à un degré assez élevé. Si l'enfant est faible, s'il est né avant terme, il est important en hiver de l'environner de boules d'eau chaude: une à ses pieds, une autre de chaque côté. Le berceau doit être disposé de façon que les pieds de l'enfant soient tournés vers le côté opposé à celui où sont les croisées, de manière que ses yeux ne soient pas péniblement impressionnés par une lumière trop vive. Il m'a semblé que l'oubli de cette précaution favorisait le développement de l'ophthalmie purulente.

En hiver surtout, on ne doit pas faire sortir les enfants avant le quinzième jour. Durant les grandes chaleurs de l'été, on peut être un peu moins sévère, en supposant, bien entendu, qu'ils soient forts et bien portants. Mais, après leur première sortie, ils doivent tous les jours faire une promenade de plusieurs heures, et, quand ils ont trois mois, rester en été une grande partie de la journée exposés en plein air; en hiver, en automne et au printemps, au moins trois ou quatre heures. L'air et le soleil sont presque aussi nécessaires qu'une bonne nourriture, et il est parfaitement inutile de consulter baromètre et thermomètre pour savoir s'il convient de faire sortir un enfant. Dans les plus mauvais jours, on trouve toujours une heure favorable; il faut en profiter: seulement, par le froid et la gelée, la promenade sera plus courte. Il ne faut pas craindre de troubler leur sommeil en les faisant sortir, car ils ne dorment jamais mieux qu'à la promenade.

Dans ces dernières années, quelques médecins philanthropes, à la tête desquels je me plais à placer mon collègue et ami M. Loir, ont vivement insisté pour que

la constatation des naissances se fasse à domicile, et que l'on ne soit pas obligé, dans les trois jours, de transporter en toute saison un pauvre nouveau-né à la mairie. Dans la plupart des provinces, cette prescription de la loi est tombée en désuétude; mais à Paris on l'observe encore avec quelque rigueur, à moins que l'accoucheur ne certifie la mauvaise santé de l'enfant et l'impossibilité de le transporter. Je suis heureux de joindre ma voix à celles de mes collègues pour solliciter de l'autorité une modification aux lois existantes (1). La même pensée d'humanité me porte à exprimer le vœu que les familles catholiques fassent ondoyer l'enfant à domicile, ou au moins que la cérémonie du baptême soit remise à une époque éloignée de la naissance. La mère et l'enfant trouveraient à cela d'incontestables avantages.

4° *Du sommeil.* — Durant les premiers jours les enfants ne font que teter et dormir. Pendant le sommeil ils doivent être couchés sur le côté, mais tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, afin d'éviter les mauvaises habitudes. Dans les premiers temps ils s'endorment presque toujours en tetant, de sorte qu'il est presque toujours impossible de les mettre tout éveillés dans leur berceau; mais, un peu plus tard, il faut se garder de les endormir sur les bras ou sur les genoux. Quand, en effet, on leur a donné cette habitude, ils deviennent d'une exigence extrême, et chaque fois qu'ils se réveillent pendant la nuit ils ne consentent à se rendormir que dans les bras de leur nourrice, où ils veulent absolument être tant qu'ils sont éveillés. Il faut placer l'enfant tout éveillé dans son berceau et qu'il y attende le sommeil. Quand on leur a laissé prendre de mauvaises habitudes sous ce rapport, il est très-difficile de les leur faire perdre; il faut une grande fermeté et se résoudre à les entendre crier longtemps; mais avec du courage et de la persévérance, et en éloignant momentanément la nourrice, dont la faiblesse lui est connue, on finit par obtenir une réforme complète. Il en est de même de l'habitude qu'ont certaines nourrices de bercer leur enfant.

La plupart des enfants à la mamelle dorment, pendant le jour, jusqu'à l'âge de vingt mois à deux ans. Leur sommeil, presque continuel pendant les premiers jours, devient moins long et moins fréquent à mesure qu'ils avancent en âge, mais il est rare qu'ils n'aient pas au moins deux ou trois heures de sommeil par jour pendant cette première période de la vie. Ce repos est donc nécessaire, mais il ne faut pas s'obliger à éviter le moindre bruit autour d'eux dans la crainte de les réveiller: ils s'habituent très-facilement à dormir au milieu du mouvement et du bruit, et certains enfants n'ont le *sommeil léger*, suivant l'expression des mères, que parce qu'ils ont toujours dormi dans la solitude et le silence. S'il est bon de ne pas être trop scrupuleux à cet endroit, il ne faut pas non plus les éveiller trop brusquement, comme en sursaut, au risque de les effrayer.

5° *Exercice.* — L'exercice des nouveau-nés consiste à mouvoir un peu leurs bras et leurs jambes, auxquels, avons-nous dit, il faut laisser une certaine

(1) Un arrêté du préfet de la Seine, en date du 29 décembre 1868, a donné une entière satisfaction à ces vœux. Depuis le 1^{er} janvier 1869, la constatation des naissances à domicile est instituée dans Paris, et confiée, dans chaque arrondissement, aux médecins de l'état civil.

liberté. Un peu plus tard, on leur imprime soi-même quelques mouvements en les tenant dans les bras, et en les portant dans différents sens; vers cinq ou six mois, on les exerce à se soutenir sur leurs pieds; vers dix mois ou un an, on les étend sur un tapis ou une couverture, et on les abandonne à eux-mêmes pour essayer leurs forces: ils commenceront par se traîner, puis marcher à quatre pattes, et, s'appuyant bientôt sur quelques meubles, ils se redresseront et feront quelques pas. En général, je ne crois pas convenable d'exciter trop tôt les enfants à marcher en les soutenant avec des ceintures de lisière, chariots, etc.; il faut toujours attendre les premiers essais de la spontanéité de la nature.

FIN.